



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**DU MARDI 20 DECEMBRE 2022**

Le mardi vingt décembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2<sup>ème</sup> convocation, le jeudi quinze décembre deux mille vingt-deux s'est réuni dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

**Etaient présents :**

**Cœur d'Essonne Agglomération :** G. KERVRAN, B. FROGER, M. BERTINOT, P. DECOMBLE, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY  
**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix :** F. SARRAZIN, J-c DESILE, M. HAUTEFEUILLE,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours :** P. VERGNIEUX, G. KAPERSKI,  
**Forge-les-Bains :** P. VERGNIEUX,  
**Grand Orly Seine Bièvre :** F. SAINT-PIERRE,  
**La-Forêt-le-Roi :** /  
**Le-Val-Saint-Germain :** S. OLLIVIER-HENRY,  
**Saint-Chéron :** J-c. DESILE,  
**Sermaise :** M. HAUTEFEUILLE,

*Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY - 7e vice-présidente, Le-Val-Saint-Germain*

**Etaient absents ou excusés (titulaires) :**

**Angervilliers :** C. GIRARD-MINDEAU,  
**Ballainvilliers :** M-c. FARGEOT,  
**Breux-Jouy :** M. PETIT,  
**Cœur d'Essonne Agglomération :** P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEU, D. ESPRIN, A. LAMOUR, A. DOUAILLY, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. ROGER, J. DELPIC, S. RIGAULT, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,  
**Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne :** N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,  
**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :** M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,  
**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires :** J. DRAPPIER, I. COPETTI,  
**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix :** A. RODRIGUES, P. AUDOUIN, B. PANOT, P. VALLEE, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA,  
**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :** F. ALBISSON, E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours :** C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,  
**Courson-Monteloup :** D. CHAINTREUIL,  
**Dourdan :** P. AUDOUIN, B. PANOT,  
**Epinay-sur-Orge :** L. CASTAINGS, O. MARCHAU,  
**Fontenay-lès-Briis :** T. DEGIVRY,  
**Forge-les-Bains :** J. SALANON,

**Grand Orly Seine Bièvre** : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

**Grand Paris Sud** : F. OGBI, P. RIO,

**Janvry** : C. SCHOETTL,

**La-Forêt-le-Roi** : /

**La-Ville-du-Bois** : J. CARRE, S. PERDREAU,

**Linas** : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

**Marcoussis** : S. LEGRAND, O. THOMAS,

**Métropole du Grand Paris** : : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

**Montlhéry** : C. DUJARDIN, J. GAUCHET,

**Nozay** : C. FOURNES,

**Pecqueuse** : C. DROUET,

**Roinville-sous-Dourdan** : L. DUHAY,

**Saint-Chéron** : D. NOUAILLES,

**Saint-Cyr-Sous-Dourdan** : A. FONSECA,

**Saint-Maurice-Montcouronne** : W. BERRICHILLO,

**Vaugrigneuse** : F. VIVAT,

**Nombre de délégués : 133**

**Présents :** 17 (dont 3 avec double vote)

**Quorum :** absence de quorum, 2<sup>ème</sup> convocation

**Votants :** 17

**Assistaient également :**

*La Direction générale du Syndicat de l'Orge :*

*Jean-Marc BOUCHY, Directeur général des services,*

*Stéphane SOL, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,*

*Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »*

*Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,*

*Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,*

*Nathalie LOURENCO, responsable du service « Finances »,*

*Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,*

**PRINCIPALES DÉCISIONS**

- Examen du rapport d'orientation budgétaire
- Fusion des 2 budget assainissement en 2023, le Budget Collecte et le budget Transport/Épuration

**SYLVIE OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le-Val-Saint-Germain, est désignée secrétaire de séance**

\*\*\*\*\*

### **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du mardi 26 octobre 2022**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 26 octobre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations du Bureau syndical du mardi 4 octobre 2022**

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

#### **N°2022.44**

**MAJORATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT, PROPOSITION DE QUINTUPLÉMENT DU MONTANT DE LA REDEVANCE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ** : décide la majoration du montant de la redevance syndicale d'assainissement de 400% en cas de non-conformité sur les redevances collecte, transport et épuration.

#### **N° 2022.45 :**

**CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE DE FACTURES D'ASSAINISSEMENT PAYEES PAR LA COMMUNE DE FORGES LES BAINS** : autorise le Président à signer cette convention financière de prise en charge des factures d'électricité liées à la compétence assainissement réglées par la commune de Forges-les-Bains, après le 1er janvier 2020 et à procéder au remboursement des factures concernées.

#### **N° 2022.46 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX EN ASSAINISSEMENT** : autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental, pour les travaux d'assainissement.

#### **N° 2022.47 :**

**CONVENTION AVEC LE SIAL POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE BRIIS SOUS FORGES DE 20.000 EH** : autorise le Président à signer et à mettre en œuvre une convention avec le SIAL pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation de la station d'épuration de Briis-sous-Forges.

#### **N° 2022.48 :**

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BASE 217** : le Bureau syndical émet un avis favorable à l'enquête publique sur le projet d'aménagement de la base aérienne BA217.

#### **N° 2022.49 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN MUR D'ENCEINTE CLASSE, SECTEUR DES PETITS ÉCHASSONS A LONGPONT SUR ORGE** : autorise le Président à déposer un dossier de demande subvention auprès du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Fondation Michelin, de la Fondation des Vieilles Maisons de France, et de la Fondation du Patrimoine.

#### **N° 2022.50 :**

**MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDES DE CANALISATIONS EP ET EU SUR LA COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS** : autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de servitudes de canalisation EP et EU, sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois sur les parcelles cadastrées section AZ n°617,610,618 et 609.

#### **N° 2022.51 :**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE B 816 A EGLY** : autorise le président à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 816 à Egly et à signer tous les documents liés à cette acquisition.

### **Décisions du Président prises du 11 octobre au 10 novembre 2022**

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

#### **N° 2022/51 :**

Signature du contrat de nettoyage des locaux situés au 18 rue Saint-Arnoult à Ollainville avec la société AQUANET, pour un montant forfaitaire mensuel de 568.10 € HT.

#### **N° 2022/52 :**

Signature de l'accord cadre à bons de commande n°22.022, relatif au curage linéaire, aux inspections des ouvrages et aux contrôles de réception de travaux d'assainissement, avec la société SECHE ASSAINISSEMENT, pour un montant minimum fixé en valeur à 25 000 euros et un montant maximum fixé en valeur de 800 000 euros H.T.

#### **N° 2022/53 :**

Signature de l'avenant n° 1 de l'accord-cadre n° 20-029 relatif à "l'étude de préfiguration des systèmes d'endiguement / aménagements hydrauliques et conception du dossier d'autorisation, avec l'entreprise SETEC HYDRATEC, pour un montant de 7 500 € HT et pour intégrer un nouveau prix au BPU afin de rémunérer des jours de visites supplémentaires à 800 € HT/jour.

#### **N° 2022/54 :**

Vente d'un véhicule IVECO immatriculé CH-240-WF.

#### **N° 2022/55 :**

Signature de l'avenant n°2 de l'accord-cadre à bons de commande n°21037, relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées, avec la société GAIA TP, pour augmenter le plafond maximal annuel relatif au lot n°1 de 135 000 euros HT, ce qui passe le nouveau plafond maximal annuel à 1 035 000 euros HT au lieu de 900 000 € initialement fixés.

#### **N° 2022/56 :**

Signature de l'avenant n°1 du MAPA n°22.018, relatif aux travaux de nettoyage et remise en état des parcelles AB05 et AB06 à Villemoisson-sur-Orge, avec la société SETHY SAS. Le montant de la prestation en plus-value s'élève à 20 934,00 euros H.T. Par conséquent, le montant total du marché passe de 171 961,70 euros H.T à 192 895,70 euros H.T, ce qui représente une augmentation de 12,17%.

#### **N° 2022/57 :**

Signature du marché n°22042, relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de MOE de la réouverture de l'orge à Juvisy, avec la société PCM EAU & ENVIRONNEMENT-SEGI, le prix de la prestation retenue est de 9 075, 00 euros HT.

#### **N° 2022/58 :**

Signature du MAPA 22021, Accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation d'investigations complémentaires des réseaux enterrés par procédés de détection non intrusifs, avec la société GEOSAT, pour un montant maximum annuel fixé en valeur à 53 000 euros HT.

## I.POINTS D'INFORMATIONS

- CALENDRIER DES INSTANCES DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023, VOIR PIECE JOINTE.
- INFORMATION SUR LES POSTES NON POURVUS DE VICE-PRESIDENT ET DE CONSEILLERS DELEGUES (VOIR DIAPORAMA)
- TRAVAUX EN COURS, UN DIAPORAMA (JOINT) PRESENTE LES PRINCIPALES REALISATIONS
- PROJET DE METHANISATION DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION (VOIR DIAPORAMA)

*« François CHOLLEY ajoute aux discussions de la séance précédente, que les crédits pour les études seront inscrits au BP 2023. Par ailleurs, le Syndicat n'étant pas spécialisé dans la production de biométhane, il serait opportun d'envisager la passation d'un marché sous la forme conception réalisation, et de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage. »*

- PREPARATION FACE AU RISQUE DE DELESTAGE ELECTRIQUE

*« François CHOLLEY ajoute que des risques de coupures électriques existent cet hiver afin de délester le réseau national. Les coupures auront une durée maximale de 2 heures et auront lieu le matin ou la fin d'après-midi, hors week-end.*

*Les services du Syndicat se préparent à cette éventualité. La liste des installations prioritaires ou aux éléments critiques est en cours. Les groupes électrogènes sont vérifiés. La question de donner la priorité à la station d'épuration du Val-Saint-Germain ou de Fontenay-lès-Briis est à trancher, bien que les 2 stations ne devraient pas être sur le même secteur de coupure électrique. Des adaptations techniques sont envisagées comme la suroxygénation des boues activées avant coupure, ou l'arrêt préventif des presses à vis. Après retour du courant, il faudra vérifier l'ensemble des installations.*

*Coté bureaux, les serveurs informatiques devront être éteints proprement avant coupure, et le personnel sera mis en télétravail. »*

\*\*\*\*\*

## II.POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, REPRIS EN SEANCE DU 20 DECEMBRE

### 1 DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Sylvie OLLIVIER-HENRY

Ce Comité Social Territorial dont la mise en place est prévue en 2023, sera composé à parité d'élus (3 titulaires/3 suppléants) et de représentants du personnel (3 titulaires/3 suppléants).

**Les membres élus suivants sont désignés par le Président :**

**3 titulaires :**

**Madame Sylvie OLLIVIER-HENRY (Présidente du CST)**  
**Monsieur Gérard KERVRAN**  
**Monsieur William BERRICHILLO**

**3 Suppléants :**

**Madame Camille BERTINE**  
**XXX**  
**XXX**

2 postes de suppléants sont à pourvoir, une information aux délégués a été faite en ce sens.

\*\*\*\*\*

*« Sylvie OLLIVIER HENRY, présidente du CST, présente son fonctionnement et demande si des délégués accepteraient d'y siéger comme suppléants.*

*Philippe DECOMBLE et Pierre-Jean LE BEC acceptent d'être membres du CST.*

*François CHOLLEY les remercie.*

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte des candidatures de Monsieur Philippe DECOMBLE et de Monsieur Pierre-Jean LE BEC en tant que membres suppléants du Comité social Territorial, en vue de la nomination par le Président de l'ensemble des membres du CST.***

## **2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**Rapporteur : François CHOLLEY**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 est présenté.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY ajoute aux discussions de la précédente séance, les nouvelles précisions du gouvernement sur la prise en charge partielle des surcoûts de l'électricité en 2023, soit la moitié du dépassement au-delà d'un seuil fixé à 180 €/MWh.*

*Le montant de la redevance épuration du SIAAP étant connue, François CHOLLEY souhaite que cela apparaisse dans les présentations soit 0.922€/m<sup>3</sup> en 2023 contre 0.725€/m<sup>3</sup> soit 27% d'augmentation. »*

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.***

## **4 FUSION DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET COLLECTE ET SUPPRESSION DU BUDGET REGIE**

**Rapporteur : François CHOLLEY**

Le Syndicat de l'Orge gère actuellement 4 budgets

- Le budget principal Rivière M14
- Le budget Assainissement M49
- Le budget Collecte M49
- Et le budget annexe Régie M4

En effet, à la suite de la fusion des syndicats SIVOA, SIBSO et SIHA, le nouveau Syndicat de l'Orge avait voté par délibération, en date du 21 janvier 2019, la création de 2 budgets distincts pour la gestion des compétences liées aux eaux usées : le budget « Assainissement » pour les missions « TRANSPORT » et « EPURATION » et le budget « Collecte » pour la mission « COLLECTE ».

Le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois, comptable de la collectivité nous a informé qu'une jurisprudence récente rappelait que la réglementation ne permettait pas de créer plusieurs budgets annexes pour un service unique. Ainsi, toutes les composantes de la gestion de l'assainissement collectif doivent être regroupées au sein d'un même budget. Jusqu'alors, une tolérance dans la pratique permettait cette distinction budgétaire, mais notre structure doit se mettre en conformité au 1er janvier prochain, pour le vote du budget 2023.

D'autre part, le budget Régie qui avait pour principal objet d'émettre des factures de maîtrise d'œuvre ou de travaux relatifs à des opérations inscrites dans les budgets Rivière, Assainissement et Collecte faisant l'objet de subventions, sera supprimé au 1er janvier 2023. Dorénavant, afin de valoriser les études et travaux et d'obtenir des financements, le Syndicat réalisera des écritures comptables de « travaux en régie », technique budgétaire qui permettra de sécuriser les procédures.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la fusion des budgets Assainissement et Collecte et d'approuver la suppression du budget Régie.

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la fusion des budgets Assainissement et Collecte et approuve la suppression du budget Régie.**

### POINT COMPLEMENTAIRE

#### 1 BUDGET REGIE : DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Rapporteur : François CHOLLEY

Afin de préparer la clôture du budget Régie qui sera supprimé en 2023, le comptable public nous demande de passer des écritures comptables de régularisation liées aux déclarations de TVA. Il convient d'inscrire la somme de 5 euros sur la nature 658.

Afin d'équilibrer l'opération, un montant de 5 euros sera soustrait de la nature 6218. Ces opérations n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget.

Chp.	BUDGET REGIE	BP 2022	BS 2022	DM 1 2022	Crédits ouverts
011	Charges à caractère général				0,00
012	Charges de personnel	5 000,00	34 898,71	-5,00	39 893,71
014	Atténuation de produit				0,00
65	Charges de gestion courante			+5,00	5,00
66	Charges Financières				0,00
67	Charges exceptionnelles				0,00
68	Dotations amortissements et provisions				0,00
	<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>5 000,00</b>	<b>34 898,71</b>	<b>0,00</b>	<b>39 898,71</b>

Chp.	BUDGET REGIE	BP 2022	BS 2022	DM 1 2022	Crédits ouverts
002	Résultat reporté		16 412,91		16 412,91
013	Atténuation de charges				0,00
70	Produits des services	5 000,00	18 485,80		23 485,80
74	Dotations et Participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
78	Reprises sur provisions				0,00
	<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>5 000,00</b>	<b>34 898,71</b>	<b>0,00</b>	<b>39 898,71</b>

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget Régie 2022.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 19h00.

La Secrétaire de séance,  
Sylvie OLLIVIER-HENRY



SYNDICAT DE LA RÉGIE

Le Président,  
François CHOLLEY



SYNDICAT DE LA RÉGIE